

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges	Numéro de permis 2024037	Date d'inspection Le 21 novembre 2025	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : g) les registres des présences des membres du personnel.	24(1)(g)	28 nov. 2025	21 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement fait le 21 novembre 2025 en p.m. Le ratio est respecté lors de ma visite. Il n'y a aucun enfant en bas âge pour l'instant. J'observe lors de ma visite les éléments suivants : les dossiers financiers, les registres des présences des membres du personnel, les registres des présences quotidiennes des enfants, la planification des menus et toute substitution, les formules de maladies possibles, les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie et la vérification que ceux-ci sont fait chaque mois. L'aire de jeux est aussi observée avant l'hiver. Le terrain de jeu qui se situe juste à côté de la maison est conforme. Il y a suffisamment de matériels de jeux pour le nombre d'enfants présents. Lors de ma visite, un enfant fait la sieste, les autres font des jeux libres (pâte à modeler et dessins) Lorsque la sieste se termine, les enfants lavent leurs mains et prennent leur collation. (Raisins)

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 novembre 2025

Date

original signé par
Roseline Georges

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 novembre 2025

Date